Règlement du concours SEAGITAL AWARDS 2013

ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours « Seagital Awards 2013 » est organisé par l'association de préfiguration d'un Cluster Marétique (association @Marrer), association déclarée à la sous-préfecture du Havre sous le numéro W762004496, dont le siège social est sis CCI du Havre, esplanade de l'Europe, BP 1410, 76067 Le Havre.

Il s'agit d'un concours gratuit et sans obligation d'achat.

OBJET DU CONCOURS

@Marrer organise un concours dénommé « Seagital Awards » pour lequel aucun droit d'inscription n'est exigé, dont l'objet est l'élaboration par des groupes pluridisciplinaires composés de trois étudiants, de projets d'application Marétique*, de leur conception à leur commercialisation.

ELIGIBILITE A LA PARTICIPATION AU CONCOURS SEAGITAL AWARDS 2013

Sont admis à participer au concours les étudiants majeurs, résidant sur le territoire français issus d'écoles supérieures maritimes, d'ingénieurs et de commerce et porteurs d'un projet éligible selon les dispositions figurant ci-après.

Les étudiants sont regroupés par groupes de 3 et doivent présenter des projets éligibles.

Sont admis à participer au concours les projets éligibles, c'est-à-dire basés sur une problématique en lien avec les besoins métiers du maritime et/ou du fluvial, proposant une solution numérique concrète et procurant une viabilité économique de l'offre commerciale qui en est issue (l'étudiant en école du maritime et/ou du fluvial définissant la problématique métier, l'étudiant issu d'une école d'informatique, d'ingénieurs ou d'électronique décrivant une solution numérique répondant à la problématique et l'étudiant issu d'une école de management construisant, à partir du besoin et de la solution numérique une offre économique viable.). Pour être éligible, le projet ne doit pas être contraire à la Législation ou la Règlementation en vigueur et n'apporter aucun trouble à l'Ordre Public.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire sur le portail internet de Seagital (www.seagital.com)

Tous les champs doivent être correctement remplis pour que l'inscription soit prise en compte (Nom, Prénom, Téléphone, E-mail, Adresse, Code Postal, Ville, Pays, Nom de l'établissement, Année d'étude en cours).

De plus, si les candidats disposent déjà d'une idée de problématique (ce qui n'est pas obligatoire) ils peuvent la proposer, afin de constituer des groupes de projet, désireux de vouloir travailler sur la même problématique.

DEROULEMENT DU CONCOURS

1/ La date de clôture des candidatures est fixée au **26 juin 2013.**

Avant cette date, les différents groupes de projets doivent remettre un dossier de présélection (sous format PDF) à cette adresse (la date d'envoi faisant foi) : bbennacer@havre.cci.fr

Ce dossier de présélection ne doit pas excéder trois pages et doit comporter la fiche projet (téléchargeable sur le site internet Seagital). Cette fiche projet doit comporter 4 parties :

- Une présentation de chacun des membres du groupe de projet
- Une description sommaire de la problématique métier
- Quelques pistes de réflexion sur les solutions numériques à apporter
- Une rapide analyse de la façon dont le projet peut être viable économiquement.

2/ La présélection des groupes de projet est annoncée entre le **01 et 05 juillet 2013** sur le site www.seagital.com. Seulement 3 ou 4 groupes sont retenus pour participer à la présentation finale.

Cette étape est réalisée par l'association @Marrer en fonction de critère bien précis :

- Le besoin exprimé traduit bien une attente des professionnels du maritime et/ou du fluvial,
- La solution numérique (logiciel, équipement …) envisagée est bien adaptée au besoin métier et au contexte d'utilisation,
- Une perception claire de la viabilité économique du projet.

3/ Les groupes de projet retenus doivent remettre, avant le **15 octobre 2013**, le dossier final à l'adresse : bbennacer@havre.cci.fr

Ce dossier ne doit pas excéder 20 pages (format libre) et comporte 4 volets de 5 pages chacun :

- Présentation détaillée des membres du groupe et du projet

- Présentation détaillée des besoins identifiés par l'intermédiaire de situations concrètes
- Présentation détaillée de la solution technique et technologique pour répondre à ces besoins
- Présentation détaillée de la viabilité économique du projet (Etude de marché, niveaux de production, réseaux de distribution, type d'organisation à créer…).

4/ Présentation le **14 Novembre 2013** lors des Seagital Awards.

Cette présentation se déroule dans un amphithéâtre pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes (en ce compris les membres du jury). Chaque présentation dure 12 minutes et est réalisée à l'aide d'un diaporama qui ne doit pas excéder 5 slides. Chaque étudiant du projet doit présenter sa partie (en conformité avec sa formation). Attention, la présentation doit être originale (en se basant sur des exemples) et ne pas reprendre uniquement les éléments du dossier final remis avant **le 08 novembre 2013**.

La présentation du projet doit faire l'objet d'une remise préalable aux membres du jury (sous format PDF) avant le début de cette dernière.

5/ A la suite d'une délibération des membres du jury (composé de membres de l'association @Marrer, de Labocéane, de professeurs d'établissements d'enseignement supérieur et des entreprises), le jury procède à :

- Une analyse technique du dossier (50% de l'évaluation)
- Une analyse de la présentation par les étudiants (50% de l'évaluation)

Un classement est ensuite effectué à partir des notes globales (dossier technique + présentation devant le jury).

En cas d'égalité, le vote du président du jury est prépondérant.

6/ La remise des prix s'effectue lors des Seagital Awards, le **14 Novembre 2013** à partir de 19h00.

Diverses réunions d'organisation et de suivi de projets sont tenues tout au long de ces étapes (constitution des groupes, invitations d'entreprises pour parrainer les projets, coaching des étudiants etc…)

DOTATIONS

- **Lot n°1 :** le groupe des 3 étudiants ayant obtenu la meilleure note remporte, par étudiant : une tablette numérique + un voyage pour deux personnes d'une valeur de 1000 €.
- **Lot n°2 :** le groupe des 3 étudiants ayant obtenu la seconde note remporte, par étudiant : une tablette numérique + 300€ de chèques cadeaux.

- **Lot n°3 :** le groupe des 3 étudiants ayant obtenu la troisième note remporte, par étudiant : une tablette numérique.
- **Lot n°4 :** le groupe des 3 étudiants ayant obtenu la quatrième note remporte, par étudiant : un baladeur numérique

SOUVERAINETE DES JURYS

Les jurys sont souverains et ne sont pas tenus de motiver leurs décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée relativement à la présélection, ni aux lauréats du concours.

PROPRIETE INTELLECTUELLE / OBLIGATIONS DES CANDIDATS

Les droits de propriété intellectuelle sur les projets sont abandonnés par les candidats au profit des étudiants porteur des projets.

Les candidats présélectionnés et lauréats autorisent l'organisateur à publier leur nom, leur photo ainsi que la description de leur projet sur tout type de support et pendant une durée de deux ans commençant à l'issue du concours et ce, sans pouvoir prétendre dans ce cadre à aucun droit ni aucune rémunération.

Les candidats sélectionnés (et leurs projets) peuvent éventuellement faire l'objet de communications par le biais d'actions de médiatisations et d'animations diverses librement initiées par l'organisateur et les partenaires du concours Seagital Awards 2013. A cet effet, les candidats s'engagent pour une durée de 24 mois consécutifs à leur présélection à accepter de répondre à toute sollicitation de l'organisateur et de la presse relative au concours.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute participation au concours Seagital Awards 2013 vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement, déposé auprès de Maître MATRINGHEND Huissier de justice au Havre, dont l'étude est sise au 22 rue Jules LECESNE est également disponible sur le site www.seagital.com pendant toute la durée du Seagital Awards 2013. Il est également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, sur simple demande écrite auprès de l'organisateur.

DONNEES PERSONNELLES

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats aux Seagital Awards 2013 disposent de droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à l'organisateur.

Avenant Modificatif
au Règlement du concours SEAGITAL AWARDS 2013

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions suivantes :

ARTICLE DEROULEMENT DU CONCOURS

1/ La date de clôture des candidatures n'est plus fixée au **26 juin 2013 Mais au 16 septembre 2013.**

Avant cette date, les différents groupes de projets doivent remettre un dossier de présélection (sous format PDF) à cette adresse (la date d'envoi faisant foi) : bbennacer@havre.cci.fr

Ce dossier de présélection ne doit pas excéder trois pages et doit comporter la fiche projet (téléchargeable sur le site internet Seagital). Cette fiche projet doit comporter 4 parties :

- Une présentation de chacun des membres du groupe de projet
- Une description sommaire de la problématique métier
- Quelques pistes de réflexion sur les solutions numériques à apporter
- Une rapide analyse de la façon dont le projet peut être viable économiquement.

2/ La présélection des groupes de projet n'est plus annoncée entre le **01 et 05 juillet Mais au 23 septembre 2013.**

* La **Marétique** est un domaine d'activité au croisement de deux gisements économiques que sont le maritime et le numérique.